tissus à Roubaix; Derveux, dessinateur en tapis à Tourcoing; Mounier, serrurier à Roubaix; Parent, dessinateur à Tourcoing; Sion, tisseur à Roubaix; Vaneste, bijoutier à Wattrelos; Delarra, dessinateur en tissus à Roubaix; Demond, dessinateur en tissus à Roubaix; Duthoit, serrurier à Leers; Verniers, ébéniste à Roubaix; Collette, relieur d'art à Roubaix; Dhalluin, menuisier à Roubaix; Mahon, serrurier à Roubaix; Leduc, dessinateur en ameublement à Roubaix; Oilivier, peintre-décorateur à Roubaix; Prouvost, dessinateur pour robe, à Roubaix; Duhamel, horloger-bijoutier à Lys-lez-Lannoy; Houpline, horloger à Roubaix; Versavel, serrurier à Roubaix; Bayart, dessinateur pour robe à Roubaix; Duber, dessinateur pour robe, à Roubaix; Lefebvre, menuisier à Croix; Flipot, menuisier à Roubaix; Bossuyt, dessinateur-brodeur à Wattrelos; Domen, dessinateur pour robes à Roubaix; Beels, dessinateur en tapis, à Tourcoing; Mercier, serrurier à Roubaix; Delbaere, menuisier-ébéniste à Tourcoing; Rabot, serrurier à Croix; Bargeron, peintre-décorateur à Roubaix; Deherrypon, sculpteur sur bois à Roubaix; Hollemart, menuisier à Mouvaux; Catteau, tisseur pour robe à Roubaix; Deschepper, menuisier à Croix; Dubois, tisseur pour robe à Roubaix; Honoré, serrurier à Tourcoing; Tesse, peintre-décorateur à Roubaix; Roumy, tisseur pour tapis à Roubaix; Duforest, tisseur pour robe à Tourcoing; Vandemenlebroucke, serrurier à Lannoy; Walter, dessinateur en ameublement à Tourcoing.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENT
ECLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29, rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

LILLE

UN LEGS AUX HOSPICES. — Suivant son testament, Mme veuve Biovois, née Dargencourt, propriétaire à Lille, y décédée le 7 juin courant, lui a légué la somme de 13.000 francs pour la fondation d'un lit à l'Hospice général.

ECOLE SUPÉRIEURE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LILLE. — Nous rappelons que l'examen d'entrée de cette école a lieu, à partir de cette année, au mois de juillet; l'examen commencera le 23 juillet; certains diplômes permettent de ne point le subir. Pour tous renseignements, s'adresser au siège de l'école, rue Nicolas-Leblanc, 36, Lille.

LE DRAME DE LA RUE DE BOUFFLERS. — M. Vécin, juge d'instruction, a interrogé une dernière fois, jeudi soir, le jardinier Noiron qui, on s'en souvient, tua de dix-sept coups de couteau sa femme, Léonie Coquelin, qu'il avait surprise la veille avec un individu resté inconnu, dans une chambre d'un estaminet de la rue de Tournai.

Cet interrogatoire n'a apporté aucun fait nouveau à l'instruction. Le magistrat complète en ce moment le dossier de cette affaire et renverra sous peu le meurtrier devant la chambre des mises en accusation.

LES PICKPOCKETS BELGES. — Indépendamment de l'arrestation de plusieurs pickpockets espagnols, nous avons relaté celle de trois voleurs à la tire, d'origine belge. On apprend aujourd'hui que l'un de ces derniers individus, Knockaert, est inculpé d'avoir volé une bicyclette, valant 250 francs, appartenant à M. Derop, directeur d'une agence de publicité, 33, rue Faidherbe.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Saint-Martin.* — Dimanche, communion mensuelle des jeunes filles.

Notre-Dame. — Dimanche, à la messe de sept heures, communion du mois pour les enfants du patronage Saint-Michel; le soir, après les vêpres de cinq heures, salut solennel en l'honneur du Précieux-Sang, suivi des exercices de la Confrérie.

Les baptêmes ont lieu les dimanches, à onze heures et à quatre heures; en semaine, à quatre heures. On est prié de prévenir à la sacristie.

— *Sainte-Elisabeth.* — La fête de l'Adoration sera célébrée demain, 1er juillet. A six heures, messe de communion pour la Réunion dominicale, à sept heures pour le patronage Saint-Eloi. A dix heures, la Chorale Saint-Eloi exécutera, sous la direction de M. Alph. Dutoit, la messe de Merlier. Solistes: MM. Dutoit et Huyghe. Vêpres à trois heures. A six heures, salut solennel avec sermon et procession.

Les adorateurs du T.-S. Sacrement sont priés d'être très fidèles à l'heure d'adoration qui leur a été assignée.

Catéchismes: Pour la première année de préparation, les catéchismes se font les lundis et vendredis, à onze heures. Ils sont obligatoires pour les enfants qui auront dix ans dans le courant de l'année 1907.

Pour les écoles communales, les filles doivent s'adresser à M. Havet et les garçons à M. Boone, pour les classes des rues Pierre-de-Roubaix et du Moulin, et à M. Roland, pour la rue Docrène. Prière aux parents de se procurer et de produire l'extrait de baptême de leurs enfants, quand ceux-ci ont été baptisés en dehors de la paroisse Sainte-Elisabeth.

Pour la deuxième année de préparation, ils ont lieu les mardis, mercredis, jeudis et samedis et sont obligatoires pour les enfants qui auront 11 ans dans le courant de l'année 1907.

— *Saint-Joseph.* — C'est demain dimanche que se célébrera la fête de l'Adoration du Très-Saint-Sacrement. Le matin, communion générale pour toute la paroisse. Grand'messe solennelle à dix heures. La cérémonie de clôture aura lieu à six heures et demie du soir.

— *Sacré-Cœur.* — Dimanche 1er juillet, à la messe de sept heures, communion générale des jeunes filles.

— *Saint-Jean-Baptiste.* — Demain dimanche, à la messe de six heures, communion mensuelle des jeunes filles. Procession du Saint-Sacrement à la grand'messe.

Catéchismes. — Le catéchisme des enfants de 7 à 9 ans a lieu le mercredi, à 11 heures; celui des enfants de 9 ans se fait deux fois par semaine, le lundi et le vendredi, à 11 heures. Le catéchisme de première communion a lieu trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi, à 11 heures.

Les enfants qui suivent ces trois catéchismes doivent assister le jeudi, à la messe de huit heures, le dimanche à la messe de neuf heures et aux vêpres, à trois heures.

Le catéchisme de persévérance a lieu pour les jeunes gens le dimanche, après la grand'messe à l'église; pour les jeunes filles, à l'école des Sœurs, après les vêpres.

— *Saint-Antoine de Padoue.* — Dimanche 1er juillet, à trois heures, pèlerinage de la paroisse du Sacré-Cœur de Tourcoing. — Mardi 3, quatrième de la treizaine, à huit heures, messe de saint Antoine, avec prières spéciales et instruction. A cinq heures et demie, salut de saint Antoine, avec recommandations et prières publiques. Les chants par les demoiselles de la Société chorale Saint-Antoine.

TOURCOING. — *Paroisse de Notre-Dame de Lourdes.* — A la fête des cuirassiers, qui aura lieu dimanche prochain, 1er juillet, à la messe de onze heures et demie, M. l'abbé Gavelle, curé, ancien aumônier militaire, fera une allocution à l'occasion de la bénédiction du drapeau.

Ne vous assurez pas sur la vie.
N'assurez pas de dot à vos enfants,
Ne versez rien en rente viagère,
Sans consulter les tarifs de la
SOCIETE GENERALE NEERLANDAISE.
Sérieux avantages. Sécurité absolue,
E. COLIN-LECOUTRE, agent général,
24, rue d'Alsace, Roubaix. 939—1

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 2 juillet 1906, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Alois TILLESSEN, ancien boucher, époux de Dame Romanie MEHUYS, décédé à Roubaix, le 26 mai 1906, dans sa 55e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

La Maison Paul Planquart-Benoist, 18, place de la Liberté, Roubaix, pour cause d'exploitation d'un de ses nouveaux brevets, met en vente pendant un mois à des prix exceptionnels de bon marché, tous les chauffe-bains actuellement en magasin des maisons Porcher, Vandenborght, Leclercq, etc... Salle de bains complète, compris baignoires, chauffe-bains et robinets depuis 150 francs. 5781

DANS LES DOUANES

Sont nommés préposés des douanes à la direction de Lille: M. Bergeret, ex-sergent-major au 118e d'infanterie; Jean-Baptiste Renard, Georges Baby, Alfred Bectard, Pierre Boivert, Camille Carrère, Pierre Chirles, Jean Dest, Jules Démarcq, Alcide Démolin, Pierre Dufau, Jean Eychenne, Auguste Freixinos, Raymond Galy, Pierre Lamarque, Louis Lecat, Gaston Le Maître, Michel-Ange Paravisini, Joseph Puigsagou, Pierre Quès, Jean-Pierre Verdier, Alphonse-Honoré Marie.

TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

La liberté de conscience

Tourcoing, le 29 juin 1906.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

En raison de l'indépendance de votre journal, nous espérons que vous ne refuserez pas l'hospitalité à la protestation d'un groupe de lycéens.

Dans une lettre que publiait, il y a quelques jours le *Petit Nord*, il était dit que le Lycée de Tourcoing était encore imprégné des idées de cléricalisme le plus profond. Les élèves étaient forcés, sous peine de perdre l'estime de leurs maîtres, d'assister aux cours d'instruction religieuse. Et, pour s'en dispenser, une quantité de formalités étaient nécessaires.

Le « groupe d'élèves » qui a écrit au *Petit Nord* n'a pas dit vrai. Pour dispenser un élève du catéchisme, une carte de visite des parents suffit. La classe de première, par exemple, qui compte vingt-cinq élèves, n'en envoie que six en instruction religieuse.

Le groupe d'élèves qui avait fait insérer cette lettre demandait la suppression, au Lycée, de l'abstinence du vendredi; nous tenons à dire que le vendredi nous procure une diversion dans le menu et que nous y perdrions si on supprimait l'observance de la religion sur ce point.

En plus de cela, le journal prétend avec une audace sans pareille que le jour de première communion au Lycée est un jour de fête et que le 14 juillet est moins fêté que le jeudi de l'Ascension.

Encore une fois, tout cela est faux. Les seuls ornements du Lycée le jour de la première communion sont quelques drapeaux et quelques palmiers (gracieusement offerts par M. Dron). Pas même un tapis depuis la porte jusque la chapelle!

Le *Petit Nord*, sous prétexte de laïciser le Lycée veut faire perdre aux élèves toute liberté de conscience, car, encore une fois, nous désirons conserver le peu de vieilles coutumes qui nous restent et nous souhaitons que chacun puisse continuer à suivre les instructions religieuses, catholiques, protestantes ou juives.

Un groupe d'élèves.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

La Marguerite des prés. — Oui. — *Gros Louis dit Plutchet.* — Adressez-vous à la gare. — *Un qui perd les cheveux.* — Les coiffeurs utilisent différents produits. Demandez leur conseil.

CORSAGES GRAND CHOIX A LA PALME 24, r. de la Gare, Roubaix 4107

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 29 juin

Présidence de M. Sée, vice-président

Grave affaire d'escroquerie à Roubaix

Henri Leroy, 36 ans, se disant soldeur à Roubaix, est poursuivi pour diverses tentatives d'escroquerie qui n'ont manqué leur effet que par l'arrivée inopinée de M. Dequenne, chef de la sûreté. Cet individu est très mal noté; il a déjà été condamné trois fois pour escroquerie, à 18 mois, à 2 ans et à 1 an de prison. Il avait logé chez des personnes très honorables, au n° 38 de la rue du Trichon, un petit salon, et c'est là qu'il avait établi le centre de ses opérations en déclarant qu'il exerçait le négoce de tissus. M. Dequenne, sachant très bien que cela était impossible, soupçonna quelque chose d'anormal; il se mit avec des agents à la recherche de l'individu qu'il rencontra au *Grand Café*, en compagnie de M. Théophile Vancoeten, 63 ans, rentier à Guenain, qu'il était en train d'essayer de filouter. La brusque intervention de M. Dequenne interrompit les pourparlers et l'on apprit que Leroy faisait l'escroquerie à l'annonce.

Il avait fait insérer dans la *Dépêche* et dans l'*Echo du Nord* une annonce très alléchante: « On demande, pour remplacer un vieil employé frappé de congestion, un homme de confiance, marié, libre de suite, pouvant disposer de 5.000 francs de cautionnement déposé en banque. Appointements, 300 fr. par mois. Indiquer âge et emploi précédent. Réponse aux initiales F. C. » M. Vancoeten répondit; il reçut de Leroy, sous le faux nom de Henri Charlet, une lettre écrite sur papier à en-tête: « Solde en gros. Exportation ». On lui disait que son travail consisterait à recevoir des factures et à surveiller des livraisons et que les sommes considérables qui devaient passer par ses mains expliquaient la nécessité du cautionnement. M. Vancoeten écrivit qu'il déposerait le cautionnement en banque. Cela ne faisait pas l'affaire de Leroy qui voulait avoir l'argent et disparaître; il riposta que le dépôt entre ses mains était nécessaire, et que, moyennant cela, le cautionnement pourrait être modifié. Finalement, il lui donnait rendez-vous au *Grand Café*, lui recommandant d'apporter de l'argent ou des titres, de façon à entrer de suite en fonctions, le service souffrait, disait-il, de l'absence d'employé. M. Vancoeten vint; c'est au cours de l'entrevue que Leroy fut arrêté.

On a découvert sur lui nombre de lettres écrites par des personnes en réponse à l'annonce; citons notamment, M. Armand Meuris, horloger à Roubaix; M. Gusse, directeur de filature à Roubaix; M. Capelle, de Merville; M. Renent, relieur à Saint-André; M. Poitou, caissier à Bellignies. Une seule a été retenue comme escroquerie: M. Adolphe Proisard, employé de banque à Hullerck, est venu jusqu'à Roubaix pour engager avec Leroy des pourparlers identiques à ceux de M. Vancoeten.

Leroy, qui est détenu, se présente devant le Tribunal très élégamment vêtu; il porte bloc et nie tout bonnement les faits qu'on lui reproche. Il est défendu par Me Brackers d'Hugo. Le Tribunal le condamne à 4 mois de prison.

***

INDÉLICATESSE D'UNE SERVANTE. — Emorance Jacobs, 16 ans, était servante à Roubaix, chez Mme Vve Deleporte. Elle n'y était que depuis quelques jours quand en rentrant, un soir, Mme Deleporte trouva la maison toute bouleversée; la servante avait fait croire à un cambriolage pour dissimuler un vol de 40 francs qu'elle commettait elle-même. Mme Deleporte ne dit rien, mais plaça dans ses vêtements des pièces de monnaie marquées d'un signe distinctif; l'argent disparut et fut retrouvé dans les poches d'Emorance Jacobs qui avoua les vols qu'elle avait commis. Les parents de la jeune fille ont désintéressé sa patronne; aussi le Tribunal décide-t-il qu'Emorance Jacobs sera rendue à son père.

UN CAMBRIOLAGE A ROUBAIX. — Dans la nuit du 30 au 31 mai, des agents de sûreté de Roubaix passaient rue de Blanchemaille, vers 1 heure 1/2 du matin quand, arrivés près de la rue de la Chapelle-Carette, ils entendirent un craquement insolite; quand ils approchèrent, ils virent une masse noire, dissimulée près de la porte de M. Jules Duquenne: c'étaient deux hommes qui, à leur approche, prirent la fuite. Les agents les rejoignirent; c'étaient deux repris de justice dangereux, Paul Impens, 17 ans, et Victor Lepers, 18 ans, qui furent trouvés porteurs de tout l'attirail des cambrioleurs: ciseaux à froid, pointe cerrée, pince-monseigneur, bougie, allumettes et couteau-poignard! Dérangés dans leur dangereuse opération, ils attrapent aujourd'hui chacun 4 mois de prison.

LA MARGARINE ÉTRANGÈRE. — Une intéressante question de droit dont la solution préoccupe à juste titre les fabricants étrangers de margarine, a été plaidée vendredi à l'audience correctionnelle. Un jour, en gare de Tourcoing, le service de la douane saisissait un envoi de margarine fait à M. Phalempin, négociant à Tourcoing, par la société anonyme *L'Union de Merxem-Anvers*. La margarine était colorée; or, la coloration de la margarine est interdite en France et le directeur de la société *L'Union*, M. Jules Libotte, est donc traduit en correctionnelle pour contravention à notre loi.

Me Duvillier, avocat de M. Libotte, a demandé son acquittement. En Belgique, explique-t-il, la coloration de la margarine est permise; il y a eu simplement une erreur dans l'envoi fait en France à M. P. Phalempin, erreur bien excusable dans une usine considérable. Dans tous les envois antérieurs, on s'était conformé à la règle de la loi française; ce jour-là il y a eu oubli. Mais ce qui démontre que l'on n'a pas voulu frauder, c'est que cette margarine contient de la fécule et de l'huile de sésame, obligatoires d'après la loi belge, et grâce à quoi la margarine est aisément différenciée du beurre. Pour qu'il y ait délit, il faut que l'infraction ait été commise sciemment, ce qui n'est pas le cas actuel imputable à une erreur involontaire et unique.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré et renvoyé le jugement au lendemain samedi.

AFFAIRES DIVERSES. — Jules Demeire, 49 ans, chiffonnier à Croix, vol de tuyaux de plomb, le 13 juin; 1 mois de prison. — Jules Vandenbrouck, 47 ans, journalier à Roubaix, infraction à un arrêté d'expulsion, 3 mois. — Aimé Diérickx, 18 ans, vagabondage spécial, 3 mois de prison et 2 ans d'interdiction de séjour.

Tribunal de simple police de Tourcoing

Audience du vendredi 29 juin

Présidence de M. BROQUART, juge de paix. — Ministère public: M. DELATTRE, commissaire de police du 2e arrondissement.

Les affaires inscrites au rôle étaient assez nombreuses, soixante-seize; une vingtaine d'entre elles ont été renvoyées à quinzaine. L'audience commencée à 9 heures s'est terminée à 11 h. 1/2.

C'est le long défilé des affaires banales, de coups et d'ivresse qui occupe la plus grande partie de l'audience. Peu de choses méritent d'être signalées.

UNE VIEILLE QUERELLE. — Une vieille querelle, qui a eu pour origine une question d'intérêt, sépare les familles Ghysels et Dewitte. Souvent quand des personnes de ces familles se rencontrent, des injures sont échangées et on en vient aux coups.

Dans la matinée du 26 mai dernier, la femme Ghysels quittait sa demeure, rue du Brun-Pain, poussant une balladeuse sur laquelle deux sommiers étaient placés. Un journalier, Arthur Florin, l'accompagnait. Mme Dewitte, voyant passer son ennemie, la suivit avec sa fille Germaine. D'après ses dires, les deux sommiers véhiculés sur la balladeuse lui appartenaient.

Comme c'était fatal, une discussion s'éleva entre les deux femmes. Les coups suivirent. C'est Germaine Dewitte qui les reçut.

A l'audience, la femme Ghysels nie avoir frappé. Tout ce que disent les plaignants et les témoins est faux, déclare-t-elle. Elle est soutenue d'ailleurs dans ses dénégations par Arthur Florin qui va jusqu'à déclarer que c'est Mme Dewitte qui a dénoué un chignon pour crier: « Au voleur! A l'assassin! » Le Tribunal condamne la femme Ghysels à 3 journées de travail.

TOUJOURS LES COUPS. — Au cours d'une discussion, une ménagère de la rue de Renaix, Marguerite Vienne, 30 ans, a frappé une épicière de la même rue, Marie Delabassée.

Celle-ci nie énergiquement et déclare que c'est elle-même qui a reçu les horions. Un témoin, Jules Vandeplanche confirme les dires de la plaignante. Marguerite Vienne se fâche devant cette tierce intervention et élève la voix. La plaignante et le témoin lui répondent sur le même ton. Dans le brouhaha, on entend Marie Delabassée qui dit à l'inculpée: « Vous êtes la plus grande saoulotte de la terre! »

— Ça c'est certain! appuie le témoin.

L'auditoire s'esclaffe de rire, tandis que le Tribunal condamne Marie Vienne à 4 journées de travail.

ENTRE JEUNES FILLES. — Deux jeunes ouvrières de fabrique, Aline Deketelaere et Hélène Corselis, se sont querellées pour un motif futil. Dans l'ardeur de la discussion, elles en vinrent aux mains et se prirent au chignon. Toutes deux étaient poursuivies pour violences réciproques, mais Hélène Corselis se présente seule à l'audience. Elle prétend n'avoir pas frappé la première et s'être « revengée » pour ne pas se laisser « tirer les cheveux de la tête ».

Elle est acquittée et Aline Deketelaere est condamnée à 1 journée de travail.

ENTRE VIEILLARDS. — Deux vieillards de la rue de Flandre, Louis Delvoye, 68 ans, journalier, et Pierre Rygole, 64 ans, journalier, sont poursuivis pour coups réciproques.

Aux dires des témoins et de Pierre Rygole, l'agresseur aurait été Louis Delvoye, qui depuis de nombreuses années en veut à Rygole et le comble d'injures, l'appelant: « Voleur, bandit, » etc. Louis Delvoye, pour toute défense, dit que Pierre Rygole le regarde quand il passe près de lui, et cela ne lui plaît pas. Il est condamné à 3 journées de travail.

POUR QUATRE SOUS. — C'est une liquidation d'affaires de coups. Un dimanche vers cinq heures du soir, à Bousbecque, deux ouvrières, Marie Hoedt et Ludivine Sommerback se trouvaient dans un estaminet. Marie Hoedt remit à son amie une pièce de 1 franc pour lui rembourser 16 sous qu'elle lui devait. Cette dernière refusa de rendre les quatre sous qui revenaient et une querelle s'en suivit.

A l'audience, impossible de savoir laquelle des deux a frappé la première. Les témoins eux-mêmes se contredisent. En désespoir de cause, le Tribunal les condamne toutes deux à 1 journée de travail.

AFFAIRES DIVERSES. — Sont condamnés: Marie Schepers, à 2 journées de travail et 1 fr. d'am. pour tapage injurieux; Edouard Blayc, ouvrier agricole à Roncq, à 1 jour de prison pour coups à J.-B. Pronvost; Germaine Vervack à 1 journée de travail pour violences légères. — Alphonse Boonaert, ouvrier de fabrique à Halluin, attrape 1 jour de prison et 5 fr. d'am. pour ivresse en récidive; Victor Smagghe, Cyrille Verley, Gustave Grimonprez, ont chacun 2 fr. d'amende pour ivresse.

Le reste des condamnations a trait à des contraventions pour défaut de tenue de registre de logeur, divagation de chiens, tapage injurieux, contravention à la police des vélos et du roulage.

PILULES SUISSES
PURGATIVES ET DÉPURATIVES
1201

Etablissement de trains de bains de mer

Indépendamment des trains temporaires d'été, rétablis à partir du 1er juillet, conformément aux indications du livret-affiche, placé dans les gares, les trains de Bains de Mer ci-après sont mis en marche dans les conditions suivantes, dès les 29 et 30 juin.

1° A partir du 29 juin:

A) Les vendredis et avant-veilles de fêtes, les samedis et veilles de fêtes. — Le train-express « n° 61 » partant de Paris à 5 h. 30 soir et arrivant à Wimille-Wimereux à 9 h. 14 soir — et le train-express « n° 461 », partant d'Abbeville à 7 h. 51 soir et arrivant au Tréport-Mers à 8 h. 45 soir.

Comme conséquence du rétablissement du train « 61 », le train « 19 » suivra, dès le 29 juin, entre Clermont et Amiens la marche spéciale les vendredis avant-veilles de fêtes, samedis et veilles de fêtes, pendant l'été.

B) Les vendredis, samedis et veilles de fêtes, dimanches et jours de fêtes. — Le train-omnibus « n° 1753 » partant d'Abbeville à 11 h. 15 matin et arrivant au Tréport-Mers à midi 13.

C) Les vendredis, samedis et veilles de fêtes. — Le train-express « n° 27 » partant de Paris à 3 h. 51 soir et arrivant à Amiens à 4 h. 51 soir.

D) Les dimanches et jours de fêtes; les lundis et lendemains de fêtes. — Le train-express « n° 30 », partant d'Amiens à 9 h. 13 soir et arrivant à Paris à 11 h. 18 soir.

E) Tous les jours. — Le train-express « n° 27 », partant de Boulogne-Ville à 6 h. 27 soir et arrivant à Marquise-Rinxent à 7 h. 13 soir.

2° A partir d'aujourd'hui 30 juin:

F) Les samedis et veilles de fêtes. — Le train rapide « n° 453 » partant de Paris à 3 h. 35 soir et arrivant au Tréport-Mers à 6 h. 40 soir.

Le train-express « n° 2047 », partant de Lille à 5 h. 40 soir et arrivant à Dunkerque à 6 h. 55 soir.

Comme conséquence de rétablissement du train « 2047 », le train « 2227 » suivra, dès le 30 juin, entre Hazebrouck et Dunkerque, la marche spéciale des samedis et veilles de fêtes pendant l'été.

G) Tous les jours. — Le train-express « n° 3 », partant de Paris à 8 h. 35 matin et arrivant à Boulogne-Ville à midi 26.

Le train-express « n° 14 », partant de Boulogne-Ville à midi 34 et arrivant à Paris à 4 h. 55 soir.

Le train rapide « n° 409 » partant de Beauvais à 9 h. 26 matin et arrivant au Tréport-Mers à 11 h. 06 matin.

Le train-express « n° 414 », partant du Tréport-Mers à 1 h. 10 soir et arrivant à Abbeville à 2 h. soir.

Le train-express « n° 427 », partant d'Abbeville à 5 h. 38 soir et arrivant au Tréport-Mers à 6 h. 49 soir.

Le train « T L n° 476 », partant du Tréport-Mers à 4 h. 35 soir et arrivant à Longroy-Gamaches à 5 h. 08 s.

Comme conséquence du rétablissement du train « 476 », le train « 438 » suivra, dès le 30 juin, entre le Tréport et Abancourt, sa marche spéciale d'été.

Le train « T L n° 477 », partant de Longroy-Gamaches à 5 h. 46 soir et arrivant au Tréport-Mers à 6 h. 28 soir.

Le train-express « n° 1877 », partant d'Arras à 8 h. 01 matin et arrivant à Boulogne-Ville à 10 h. 39 matin.

Le train-express « n° 1874 », partant de Boulogne-Ville à 6 h. 51 soir et arrivant à Arras à 9 h. 25 soir.

Le train « T L n° 2003 », partant d'Hazebrouck à 6 h. 45 matin et arrivant à Bergues à 7 h. 25 matin.

Le train-omnibus « n° 2212 », partant de Dunkerque à 8 h. 01 matin et arrivant à Hazebrouck à 8 h. 54 mat.

Le train-express « n° 2242 », partant de Boulogne-Ville à 7 h. 10 matin et arrivant à Tourcoing à 10 h. 17 matin.

Le train-express « n° 12 » arrêtera à Etaples de 2 h.47 à 2 h. 48 soir.

OSTENDE Dimanche 1er Juillet. — Bénédiction de la mer. — Grandes festivités. — Courses de chevaux. — Illuminations. 6011d

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Trouvaille.* — M. Siméon Gyselinck, 103, rue Turgot, a trouvé, quai de Gand, une couverture de cheval.

— *Fanfare des Arts.* — Samedi soir, à huit heures trois quarts, répétition générale. Instructions pour la fête du 14 juillet et le festival de Tourcoing.

— *Chambre Syndicale des Ouvriers boulangers.* — Réunion trimestrielle obligatoire dimanche, à onze heures, 6 bis, rue Saint-André.

— *L'Avenir du Prolétariat* (société civile de retraites). — Réunion mensuelle, dimanche, de dix heures à midi, 22, rue du Vieil-Abreuvoir.

— *Fraternité Mixte de Roubaix-Tourcoing.* — Réunion dimanche, à cinq heures du soir. Lecture des procès-verbaux; état de caisse; vote de deux nouveaux commissaires; petite causerie sur la Mutualité, par M. Jossgrand, président.

— *Fédération des Syndicats de l'Industrie Roubaisienne* (Syndicat des Ouvrières des Industries textiles réunies de Roubaix). — Bureau de placement gratuit, 22, rue de la Paix, dimanche, de huit heures et demie à neuf heures et demie.

— *Piquet-Club de Roubaix.* — Lundi, à huit heures et demie, réunion.

— *Chorale La Sans-Crainte.* — Répétition samedi, à huit heures. — Le tirage de la tombola aura lieu dimanche, à trois heures et demie, 128, rue de France.

— *Société chorale « La Jeunesse de l'Ancien Temps ».* — Samedi, à huit heures et demie précises, répétition.

— *Cœcilia Roubaisienne.* — Ce soir, à neuf heures, répétition à l'Hippodrome.

— *Patronage Saint-Eloi, rue du Tilleul.* — Le patronage est ouvert tous les dimanches et jours de fête, à la sortie des vêpres, jusqu'à sept heures pour les enfants qui n'ont pas atteint 15 ans, jusqu'à huit heures pour ceux de 15 à 18 ans.

Les enfants qui viennent de faire leur première communion sont attendus d'une façon toute particulière demain, dimanche 1er juillet. Une grande fête aura lieu à leur intention.

— *Société de gymnastique « La Vaillante », du patronage Saint-Henri, rue Labruyère.* — La sortie de Menin, fixée pour demain dimanche, n'aura pas lieu.

— *Cercle Moderne* (section chorale mixte). — Samedi, à huit heures trois quarts, répétition.

— *Philharmonique du Jean-Ghislain.* — Les clairons qui seraient désireux de faire partie de la société, peuvent se présenter au siège, 1, rue de la Vigne, ce soir samedi, à neuf heures.

— *Club Moderne* (chorale mixte), *Brasserie des Orphéonistes.* — Ce soir, à huit heures trois quarts, répétition générale.

— *Muse de Nadaud.* — Réunion générale, *Brasserie des Orphéonistes*, place de la Gare, dimanche, à quatre heures. Nomination de délégués au Congrès de la Fédération (Tourcoing, 29 juillet 1906); Réception de nouveaux sociétaires; Fête intime.

WATTRELOS. — *Club Joyeux.* — Dimanche 1er juillet 1906, réunion obligatoire, à deux heures et demie précises du soir, au local, chez M. César Glorieux, rue des Fleurs, Vieille-Place.

TOURCOING. — *Manifestation de sympathie au Blanc-Seau.* — La Commission de l'*Association des Anciens élèves de l'école du Blanc-Seau*, informe les détenteurs de listes de souscription qu'elle se tiendra à leur disposition dimanche 1er juillet, à onze heures, pour recueillir les fonds nécessaires à l'organisation de la fête du 8 juillet: en l'honneur de M. Caudmont, le dévoué directeur de l'école.

CHOCOLAT-LOUIT appréciez la qualité 1084

GARANTIE CONTRE L'EFFRACTION ET L'INCENDIE
COFFRES-FORTS GRUSON 21, Rue Royale LILLE 5384

NORD

LA FÊTE DE LA MUTUALITÉ A DUNKERQUE. — C'est le dimanche 15 juillet qu'aura lieu à Dunkerque la grande fête en l'honneur de la Mutualité. La Commission d'organisation rappelle que le délai d'inscription pour les cartes de banquet (3 fr. 50) et pour les cartes de mutualiste donnant droit à la réduction de 50 p. c. sur les chemins de fer du Nord et de l'Est, est irrévocablement fixé au 4 juillet.

Pour tous renseignements, s'adresser au président de la Commission d'organisation, Hôtel de Ville, à Dunkerque.

Le concours des sociétés catholiques de gymnastique DU NORD

Dans le but de resserrer des relations amicales très agréables et pour répondre au désir de plusieurs présidents de sociétés belges, le Comité organisateur du concours annuel des sociétés catholiques de gymnastique du Nord, a décidé d'ajouter à son programme *une section réservée aux sociétés catholiques de gymnastique de Belgique.*

Le concours a lieu à Armentières le dimanche 29 juillet 1906 et ne dure qu'un jour. Les sociétés catholiques belges qui n'auraient pas reçu les invitations et documents, sont priées de les réclamer à *M. G. Cicren, président du Comité, 17, rue de Jemmapes, à Lille (France).*

NEURASTHÉNIE

Les principales causes de la **Neurasthénie** ou **anémie des nerfs** sont le surmenage cérébral, les veilles, les excès de toute sorte, les émotions, les chagrins et les grandes douleurs. Les accidents et enfin les maladies notamment la grippe, l'une des plus terribles amènent les malades à la Neurasthénie.

Le malade n'a plus sa volonté, il est toujours las, découragé, triste et très irritable. L'estomac fonctionne mal ou ne fonctionne pas du tout. La personne se sent faible quoique ayant les apparences de santé, sa nutrition se ralentit, elle éprouve des douleurs dont le siège n'est pas défini.

Contre ces phénomènes dont la complexité déroute le médecin, lui faisant soigner un symptôme au lieu de la maladie elle-même, un seul remède existe pour réparer l'organisme délabré: c'est l'**Elixir Saint-Bernard.** L'Elixir Saint-Bernard est un tonique puissant, un médicament réparateur. Il donne des forces à toutes les personnes qui en manquent, il rend la vie et la vigueur à tout l'organisme, il fait naître un besoin d'exercice, de travail, d'activité.

Prix: le flacon, 3 fr. 50 dans toutes les pharmacies. — Dépôts principaux: Tourcoing: Phie Bernamont, 18, rue Carnot; Roubaix: Phie Duburcq, contour de l'Eglise Saint-Martin. 6066d

PAS-DE-CALAIS

LA CATASTROPHE DE COURRIERES

La Compagnie de Courrières contre le « Réveil du Nord ». — C'est Me Maillart, de la Cour d'appel de Douai, qui plaidera, devant le Tribunal civil d'Arras, en faveur de la Compagnie des mines de Courrières, dans le procès en diffamation intenté au *Réveil du Nord*.

Me Krempt, du barreau de Béthune, et Me Paris, du barreau d'Arras, assisteront le premier, Me Lavaurs, directeur; le second, M. Bar, ingénieur.

On croit que cette affaire, qui sera appelée mardi prochain, devant le Tribunal civil d'Arras, sera, sur la demande de Me Viviani, défenseur du *Réveil*, remise à une date ultérieure.

Au Tribunal d'Arras. — Quarante-quatre affaires ayant trait à l'attribution des pensions à accorder aux familles des victimes de la catastrophe, ont passé hier matin devant le Tribunal civil d'Arras. Trente-deux ont été arrangées et douze non conciliées; huit affaires, ayant fait l'objet précédemment d'un procès-verbal de non-conciliation, ont été, en outre, conciliées sur la demande des intéressés.

Faux bruits d'une nouvelle catastrophe. — Vendredi matin, vers sept heures, le bruit se répandait dans les cités ouvrières de Billy-Montigny qu'une nouvelle catastrophe, provoquée par une explosion de grisou, s'était produite au fond de la fosse n° 10 des mines de Courrières et avait fait de nombreuses victimes.

Quelques instants plus tard, l'entrée du carreau de la fosse était envahie par les femmes et les enfants des ouvriers occupés dans ce puits, affolés par la nouvelle alarmante.

Heureusement ces bruits étaient faux et le calme fut bientôt rétabli, dans cette laborieuse cité minière.

Voici, d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, ce qu'il y avait de fondé dans cette affaire:

Une vingtaine d'ouvriers étaient occupés dans la veine Louise, fosse n° 10 de Courrières, quand tout à coup un éboulement se produisit, provoquant un petit dégagement de gaz.

Une panique s'ensuivit; les ouvriers, craignant qu'un danger les menaçât, se dirigèrent précipitamment vers l'accrochage et demandèrent à être remontés immédiatement, ce qui leur fut accordé.

C'est l'apparition au jour qui fit croire à certains qu'un accident était survenu, d'où bruits d'une catastrophe.

M. Bar, ingénieur en chef, prévenu, descendit aussitôt sur les lieux et constata que le gaz avait déjà presque disparu.

Aucun malade, aucun accident à signaler.

Voilà donc réduits à néant ces bruits d'une nouvelle catastrophe aux mines de Courrières qui, déjà, faisaient l'objet de toutes les conversations dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

RAPT D'UNE FILLETTE A MARQUISE. — Hier après-midi, vers deux heures, une fillette, âgée de sept ans, jouait dans les rues de Marquise, lorsqu'elle fut accostée